



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**



**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**



**UNION AFRICAINE**

Septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et Conférence préparatoire régionale africaine à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

Addis-Abeba (Éthiopie)  
20-25 octobre 2011



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CFSSD/7/14  
23 octobre 2011

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

# RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS



**RIO+20**

Conférence des Nations Unies sur le développement durable



**Nations Unies  
Département des affaires économiques et sociales**



**PNUE  
Programme des Nations Unies pour l'environnement**





## Table des matières

I.	INTRODUCTION.....	1
II.	PARTICIPATION .....	1
III.	OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	2
IV.	COMPTE RENDU DES TRAVAUX .....	5
	A. Élection du Bureau.....	5
	B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail: .....	6
	C. Introduction et objectifs de la réunion .....	6
	D. Questions statutaires et aspects relatifs aux organes délibérants .....	6
	Présentation de l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable: éléments principaux de la quatrième édition du <i>Rapport sur le développement durable en Afrique</i> .....	7
	Exposé sur la sécurité alimentaire en Afrique: défis, perspectives et possibilités d'action.....	8
	Exposé sur la création de chaînes de valorisation pour les produits agricoles stratégiques en vue de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique .....	10
	Exposé sur l'Initiative sur les politiques foncières .....	11
	Exposé sur les changements climatiques et le développement en Afrique .....	12
	E. Conférence régionale africaine en préparation de Rio+20.....	13
	Présentation et examen du rapport d'examen régional de l'Afrique pour la Conférence Rio+20 (Mise en œuvre des engagements en matière de développement durable en Afrique).....	13
	Présentation et examen du rapport africain sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.....	16
	Rapport africain sur les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable, et gouvernance environnementale dans le monde.....	17
	Présentation sur la gouvernance environnementale dans le monde .....	18
	Présentation et examen des moyens de mise en œuvre: combler les déficits et les retards .....	19
	F. Déclarations des grands groupes.....	20
	G. Examen et adoption du projet de déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 .....	22
	H. Adoption du rapport de la réunion .....	22
	I. Thèmes, date et lieu de la huitième réunion du Comité.....	22
	J. Questions diverses .....	22
	K. Clôture de la réunion.....	22

## Sigles et acronymes

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté d’Afrique de l’Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement
FEM	Fonds pour l’environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IED	Investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MAEP	Mécanisme africain d’évaluation par les pairs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDA	Plan détaillé de développement de l’agriculture africaine
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l’environnement
PPP	Partenariat public-privé
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
UMA	Union du Maghreb arabe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’enfance

## I. INTRODUCTION

1. La septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable s'est tenue du 20 au 23 octobre 2011 au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba (Éthiopie). C'est à cette occasion qu'a eu lieu la réunion d'experts de la Conférence préparatoire régionale africaine à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) prévue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012.

2. La session avait deux objectifs: examiner l'exécution du programme de travail 2010-2011 de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA et donner des orientations sur les tâches envisagées pour la période biennale 2012-2013. La Conférence préparatoire régionale africaine à Rio+20 a été organisée conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## II. PARTICIPATION

3. Ont participé à la session les représentants des 50 États membres ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République de Guinée, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. Ont également pris part aux travaux du Comité: la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, le Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et sept des huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine, à savoir: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union du Maghreb arabe (UMA). En outre, les neuf grands groupes reconnus lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue en 1992 [commerce et industrie; enfants et jeunes; agriculteurs; populations autochtones; collectivités locales; organisations non gouvernementales (ONG); communauté scientifique et technologique; femmes; et travailleurs et syndicats] ont aussi participé activement aux débats.

5. Des observateurs avaient été dépêchés par la Ligue des États arabes, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Union européenne et par les États Membres de l'ONU ci-après: Brésil, Corée du Sud, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, France, Portugal, Roumanie, Serbie et Suède.

6. Des observateurs des organisations des Nations Unies ci-après étaient également présents: Bureau de liaison des Nations Unies avec l'Union africaine, Bureau international du Travail (BIT), Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

7. On trouvera la liste complète des participants à l'adresse:  
[http://www.uneca.org/eca\\_programmes/sdd/events/Rio20/CFSSD7.asp](http://www.uneca.org/eca_programmes/sdd/events/Rio20/CFSSD7.asp).

### III. OUVERTURE DE LA RÉUNION

8. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Tlou Ramaru, Conseiller principal pour le développement durable et la coopération commerciale de la République sud-africaine et Président du Bureau de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, Mme Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, M. Mounkaila Goumandakoye, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Mme Gelila Terrefe, spécialiste des changements climatiques au Programme des Nations Unies pour le développement, M. Abdirahanan Beileh, Directeur par intérim du développement agricole à la Banque africaine de développement, et M. Abebe Haile Gabriel, Directeur du Département de l'économie rurale et de l'agriculture à la Commission de l'Union africaine. M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo, a prononcé le discours d'orientation et ouvert les travaux.

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Tlou Ramaru, Président du Bureau de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, a déclaré que le Comité d'experts devrait veiller à ce que l'agriculture occupe une place de choix dans le programme de développement durable en Afrique compte tenu de l'importance de la sécurité alimentaire sur le continent et du fait que les progrès accomplis avaient été précarisés par la crise alimentaire, le changement climatique et la crise financière. Il a ajouté que la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) serait l'occasion pour l'Afrique de modeler et de définir clairement son programme de développement durable à l'appui de la croissance économique du continent, de la création d'emplois et des priorités concernant l'éradication de la pauvreté.

10. Mme Jennifer Kargbo, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion. Elle a rappelé que les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) étaient renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, évaluer les progrès accomplis et les déficits à combler dans ce domaine et faire face aux défis nouveaux. Les thèmes clefs seraient l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que le cadre institutionnel du développement durable. La première Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique et la réunion du Comité du développement social et humain y apporteraient des contributions importantes qui, combinées aux délibérations sur les questions statutaires et les présentations de toute une série de rapports sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des

objectifs de Rio+20, aideraient les experts à rédiger une déclaration consensuelle africaine. Elle a donc demandé aux délégations à veiller à être représentées au sein du groupe de rédaction à composition non limitée.

11. Face à l'insécurité alimentaire croissante, aux changements climatiques, à la crise économique et financière et à l'aggravation des tensions sociales, il était de la plus haute importance d'adopter une approche intégrée des trois piliers qu'étaient la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. À défaut d'une telle approche, les acquis obtenus sur un plan pourraient nuire aux autres, comme on l'avait vu dans les pays d'Afrique subsaharienne où la croissance économique positive et continue n'avait pas entraîné la création d'emplois, la réduction de la pauvreté ou encore des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les ministères de la planification et autres responsables gouvernementaux devraient donc s'employer à garantir le niveau d'intégration souhaité et les travaux et conclusions de Rio de Janeiro devraient permettre de combler les lacunes observées dans la mise en œuvre et de traduire l'engagement politique en actions concrètes sur le terrain.

12. Dans son allocution, M. Mounkaila Goumandakoye, Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a déclaré que, malgré ses multiples stratégies, politiques et plans d'action, le monde avait encore des défis complexes à relever pour assurer un développement durable, qu'il y avait encore des lacunes et des déficits dans l'application des engagements internationaux en faveur du programme de développement durable et que les engagements des pays africains n'avaient été que partiellement mis en œuvre.

13. Un développement fondé sur l'économie verte pourrait aider ces pays à faire des progrès économiques et sociaux sur plusieurs fronts. Les importantes ressources naturelles du continent offraient la possibilité d'investir dans une agriculture plus viable entraînant, entre autres, une productivité alimentaire accrue, une production plus propre et plus efficace et la création d'emplois. Un sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenu récemment, avait appelé à la transformation du PNUE en institution spécialisée, chargée des modifications structurelles nécessaires en Afrique dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre les effets du changement climatique. Les experts présents devraient présenter une analyse et leurs recommandations sur la meilleure façon de mettre en application cette décision.

14. Dans ses observations, Mme Terreffe, du Programme des Nations Unies pour le développement, a parlé de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio de Janeiro comme d'une occasion historique de promouvoir le développement durable. Le PNUD collaborerait avec l'ensemble du système des Nations Unies pour soutenir les pays en développement dans leur transition à un futur plus viable passant par un développement à faible émission de carbone et la protection des ressources environnementales essentielles et des écosystèmes. Un programme de développement fondé sur une économie verte, à lui seul, n'entraînerait pas le développement durable et les politiques appropriées. En ce qui concernait les pays à faible revenu, le défi serait de préserver leur empreinte écologique tout en accélérant une croissance et un développement humain soutenables.

15. Dans son allocution, M. Beileh, Directeur par intérim de la Division du développement agricole à la Banque africaine de développement, a rappelé deux des objectifs clefs de Rio+20: obtenir un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable et évaluer les progrès accomplis et les lacunes à combler dans les efforts visant à réaliser les engagements convenus, tout en faisant face aux défis nouveaux et émergents. L'Afrique devait s'efforcer, avant tout, de renforcer le cadre

institutionnel afin de parvenir à ses objectifs de développement durable. À l'heure actuelle, les progrès accomplis étaient mitigés dans plusieurs pays comme en attestait, entre autres, l'allocation inadéquate des ressources, nécessitant un engagement renouvelé et une mobilisation de ressources plus dynamique.

16. Si l'Afrique faisait face à des nouveaux défis, notamment les effets négatifs des changements climatiques, ses ressources naturelles riches et abondantes lui donnaient des chances d'aller de l'avant. Les mécanismes novateurs et les initiatives résultant de la gestion viable des terres et des ressources en eau, de l'exploitation de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique améliorée, des biocarburants et des recettes des systèmes écosystémiques devraient être pleinement exploités. La Banque africaine de développement, pour sa part, avait intégré le développement durable dans tous les programmes et projets qu'elle finançait dans les États membres dans les domaines du transport, de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture, des ressources naturelles et des secteurs sociaux. Elle veillait à ce que les investissements effectués dans ces pays fournissent des avantages publics en améliorant la croissance, la productivité, les possibilités d'emploi et l'accès aux marchés et aux services essentiels. Pour conclure, M. Beileha a réitéré l'engagement de la Banque de poursuivre son appui aux pays africains et leurs institutions dans la préparation d'une participation effective à la Conférence de Rio+20 de l'année suivante.

17. M. Abebe Haile Gabriel, Directeur du Département de l'économie rurale et de l'agriculture à la Commission de l'Union africaine, prenant la parole au nom de Mme Tumusiime Rhoda Peace, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture, a relevé que l'Afrique était à la traîne en ce qui concernait la réalisation de ses objectifs, notamment en matière de réduction de la pauvreté et de développement social, de financement et de commerce, et de mise en œuvre des conventions de Rio et d'Action 21. Il serait donc nécessaire de procéder à une évaluation franche des résultats obtenus, des défis à relever, des enseignements tirés et des mesures à prendre dans le domaine du développement durable. Un processus préparatoire régional efficace de Rio+20 devrait notamment chercher à définir une position commune reflétant les aspirations collectives des pays africains.

18. L'expérience des négociations menées à partir d'une position commune avait permis à l'Afrique d'être prise au sérieux, facilitant ainsi des engagements productifs dans le cadre de partenariats stratégiques. Une voix unique de l'Afrique permettrait d'influencer les négociations portant sur les changements climatiques à Durban. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avait invité les États membres à travailler de concert pour définir une position commune de l'Afrique à la Conférence de Rio. Décrivant la présente réunion comme une étape cruciale vers l'adoption d'un projet de déclaration consensuelle africaine pour la Conférence de Rio, l'orateur a remercié la République du Congo d'avoir relevé le défi de coordonner les efforts déployés à cet égard.

19. Dans son discours d'orientation, M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo, a déclaré que le monde entier attendait avec intérêt des résultats tangibles de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. À l'instar de la région Asie-Pacifique, l'Afrique devait parler d'une seule voix afin de mettre en place un cadre institutionnel cohérent intégrant les trois piliers du développement durable. D'où la décision prise au sommet de Malabo d'appuyer la transformation du PNUE en institution spécialisée chargée de l'environnement dont le siège serait à Nairobi, et celle prise à la récente Conférence des ministres africains de l'environnement tenue à Bamako sur la gouvernance internationale de l'environnement, décrivant les caractéristiques de cette entité dans le but de permettre à la présente Conférence préparatoire de définir une position commune africaine à Rio+20.



20. L'apparition d'une économie verte en Afrique était cruciale pour donner au cadre institutionnel des fondements solides. Le Ministre a donc demandé aux experts de ne pas perdre de temps à discuter de définitions qui n'étaient que source de confusion, mais de s'efforcer de donner de la visibilité au concept, en tirant parti des projets concrets déjà entrepris dans un certain nombre de pays ou des exemples d'une économie verte constatés dans des domaines comme la gestion viable des forêts, la gestion des déchets, l'exploitation de la biodiversité, le renforcement des services écosystémiques, les énergies renouvelables et la viabilité des pêches. Les efforts déployés en ce sens avaient été compromis, entre autres, par l'absence de technologies appropriées, de capacités locales, de financement et de volonté politique, d'où la nécessité d'un nouveau modèle à Rio de Janeiro.

21. L'Afrique, grâce à ses réserves abondantes de ressources naturelles et sa population d'environ un milliard d'habitants, faisait toujours face à des défis économiques, sociaux et écologiques énormes. Les experts présents devaient donc apporter des solutions concrètes aux questions suivantes: qu'attendait l'Afrique de Rio+20 et comment répondre à ses attentes, notamment les éléments d'une déclaration consensuelle africaine qui lui permettrait de jouer un rôle majeur à Rio de Janeiro et de montrer qu'elle avait été capable de faire preuve d'efficacité en matière d'organisation et d'influencer le débat international.

22. En conclusion, les experts devraient se concentrer sur les objectifs de la Conférence: renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable et évaluer les progrès accomplis et les lacunes à combler. Ils devraient, par ailleurs, explorer le concept d'économie verte dans le contexte des trois piliers du développement durable et de la réduction de la pauvreté, en mettant un accent particulier sur sa valeur ajoutée potentielle, sur l'expérience acquise jusqu'à lors et sur la manière de tirer parti des résultats prometteurs, sur les obstacles à surmonter et les opportunités à saisir et sur les points de convergence possibles à inclure dans le projet de déclaration consensuelle. Enfin, ils devraient s'efforcer de définir les priorités et les propositions de renforcement de chacun des trois piliers aux niveaux local, national, régional et mondial, ainsi que le type d'architecture de gouvernance qu'il faudrait établir. La gouvernance internationale serait la responsabilité d'un PNUE revitalisé dans son tout nouveau rôle d'institution spécialisée des Nations Unies chargée de l'environnement.

23. Le Ministre a ensuite déclaré ouverte la Conférence préparatoire régionale africaine de Rio+20 et souhaité aux experts pleins succès dans leurs travaux.

#### **IV. Compte rendu des travaux**

##### **A. Élection du Bureau**

24. Le Comité a élu les membres suivants du Bureau, en tenant compte du principe de la rotation géographique sous-régionale:

Président:	République du Congo
Premier Vice-Président:	Somalie
Deuxième Vice-Président:	Botswana
Troisième Vice-Président:	Bénin
Rapporteur:	Soudan

25. Par ailleurs, les membres du Comité ont décidé que les représentants de l'Afrique au Bureau de Rio+20 participeraient aux travaux du Bureau de la septième réunion du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable.

**B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail:**

26. Le secrétariat a présenté le programme de travail et souligné qu'il avait été modifié pour que toutes les questions statutaires soient abordées dès le premier jour de la réunion des experts et que les participants puissent consacrer leur attention aux préparatifs de Rio+20 pendant la suite de la réunion. La sécurité alimentaire et d'autres questions statutaires feraient ainsi l'occasion de débats pendant le premier après-midi. À partir du deuxième jour, un comité de rédaction commencerait à préparer le projet de déclaration consensuelle africaine destiné à être soumis aux participants à la réunion ministérielle. Cette déclaration engloberait les préoccupations que l'Afrique souhaiterait voir traitées lors de la Conférence Rio+20 et reflétées dans ses conclusions. La Déclaration serait examinée durant la dernière séance.

27. Le Président a ensuite mis à l'examen le projet d'ordre du jour. En l'absence de commentaires et d'objection, l'ordre du jour a été adopté.

**C. Introduction et objectifs de la réunion**

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a brièvement présenté le point Introduction et objectifs de la réunion. L'orateur a donné un aperçu du déroulement de la réunion, ainsi que des résultats et produits escomptés, en fonction des objectifs de la réunion. Il a précisé que la réunion comporterait deux grands volets, à savoir: 1) la septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et 2) la Réunion préparatoire régionale africaine de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20). Il a invité les participants à remplir le formulaire d'évaluation, pour permettre au secrétariat de déterminer la mesure dans laquelle les objectifs de la réunion auraient été atteints et les résultats escomptés effectivement obtenus, afin d'améliorer l'organisation de la réunion et le service assuré en séance et donc de mieux servir le Comité.

29. Le Comité a remercié le secrétariat de cette présentation et adopté les objectifs et réalisations escomptés, sans les modifier.

**D. Questions statutaires et aspects relatifs aux organes délibérants**

**Examen de la mise en œuvre du programme de travail 2010-2011 relatif au sous-programme de la CEA sur la sécurité alimentaire et le développement durable**

30. M. Josué Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, a rappelé que le sous-programme était censé améliorer les capacités, aux niveaux national, sous-régional et régional, en vue d'élaborer et d'exécuter des politiques, stratégies et programmes efficaces pour parvenir à la sécurité alimentaire et au développement durable. Il a ensuite présenté les réalisations et les travaux en cours dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, (notamment en ce qui concernait l'accès aux marchés, les politiques de sécurité alimentaire et l'étude des coûts économiques et sociaux de la faim), les politiques foncières, l'eau, le renforcement des capacités pour l'évaluation des risques, les changements climatiques et le *Rapport sur le*

*développement durable en Afrique*. Pour conclure, il a rappelé qu'il y avait eu des problèmes de recrutement pendant l'exercice biennal et une surcharge de produits, et que les ressources avaient été sollicitées à l'excès. Des enseignements avaient été tirés dans le cadre à la fois de la collaboration entre divisions et institutions et du partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement.

31. Le Comité a remercié le Directeur de son exposé très instructif et a exprimé certaines préoccupations. La première avait trait aux objectifs apparemment conflictuels de la production de biocarburants d'une part et de la sécurité alimentaire d'autre part, dans la mesure où les pays ayant opté pour le développement des biocarburants avaient sacrifié des terres vivrières, mettant ainsi en danger les efforts nationaux en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable. Le Comité a également noté l'importance de la promotion des systèmes de microcrédit à l'intention des femmes, et de celle de la mise en exergue du rôle des femmes pour renforcer la sécurité alimentaire et le développement de l'agriculture. Il a également fait remarquer l'importance de la préservation et de la transformation des produits agricoles afin de parvenir à la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté rurale. Le Comité a souligné la nécessité pour la CEA d'élargir la sensibilisation des États membres à l'Initiative africaine en matière de politique foncière, ainsi qu'à toutes les autres formes de soutien technique disponibles dans le cadre du sous-programme sur la sécurité alimentaire et le développement durable de la Commission.

32. Dans sa réponse, le Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable a indiqué que le rapport présenté visait à fournir un aperçu du travail du secrétariat et un résumé des progrès réalisés, tout en précisant que les questions et les préoccupations soulevées par le Comité seraient traitées de manière plus détaillée dans les exposés ultérieurs.

### **Présentation et examen du rapport sur l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable: éléments principaux de la quatrième édition du *Rapport sur le développement durable en Afrique***

33. Le secrétariat a présenté la quatrième édition du *Rapport sur le développement durable en Afrique*. Le Rapport examinait les tendances et les progrès sur la voie du développement durable au moyen d'une série intégrée d'indicateurs. Les efforts de l'Afrique en matière de développement durable avaient été entravés par les conflits, l'insuffisance d'investissements, l'accès limité aux marchés et les contraintes liées à l'offre, ainsi que la baisse de l'aide publique au développement (APD) et la prévalence du VIH/sida. La croissance économique s'était faite au détriment du socle des ressources naturelles, et sans apporter les améliorations voulues en termes de bien-être social. Toutefois, des progrès notoires avaient été accomplis. Le secrétariat a ensuite fourni un aperçu des thèmes abordés dans le Rapport: forêts, biodiversité, biotechnologie, tourisme et écosystèmes des montagnes.

34. Il conviendrait de porter une plus grande attention à la nécessité de disposer de capacités de stockage de l'eau dans les régions affectées par la faiblesse des précipitations et les glissements de terrain, ainsi qu'au besoin d'investir de manière conséquente dans les infrastructures rurales, particulièrement dans de meilleures routes pour renforcer le commerce entre pays et entre blocs commerciaux sous-régionaux. Il fallait également insister davantage sur la contribution du commerce à la réduction de la pauvreté et sur le fait que les termes de l'échange ne bénéficiaient pas toujours à l'Afrique.

35. Il faudrait également ventiler les chiffres globaux du tourisme pour distinguer les parts des tourisms intérieur et étranger, recueillir des informations sur les difficultés et les progrès concernant le domaine critique de la lutte contre la sécheresse et la désertification, mettre l'accent sur les systèmes de microcrédit destinés aux femmes et élaborer un rapport sur le rôle des femmes dans le renforcement de la sécurité alimentaire et disposer de données sur les problèmes sociaux et économiques associés aux migrations provoquées par les changements climatiques.

36. Quelques intervenants ont déploré l'absence de toute mention des progrès accomplis dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ou du grand nombre de plans et de programmes que les pays africains avaient exécutés dans le domaine de la sécurité alimentaire. D'autres ont demandé qu'il soit fait référence aux efforts que les pays africains avaient déployés pour intégrer des stratégies de développement durable à la planification et à l'élaboration de leurs politiques.

37. Un représentant a noté que les progrès accomplis par l'Afrique dans la prise en compte des liens entre les secteurs économique, environnemental et social aux fins du développement durable n'avaient pas été reflétés, pas plus que la nécessité d'intégrer les trois piliers dans un cadre unique.

38. Parmi les autres aspects à couvrir dans les rapports, on a signalé une référence spécifique à la contribution clef de l'Afrique à l'élaboration du protocole qui serait adopté à la dix-septième Conférence des Parties à Durban, et la prise en compte d'autres domaines importants pour le développement durable, comme l'énergie et l'utilisation de carburants de remplacement pour l'agriculture.

39. Plusieurs participants ont appelé l'attention sur le manque d'exemples de problèmes spécifiques des sous-régions et des pays. Il faudrait mettre l'accent, entre autres, sur la contribution de la CEA aux initiatives locales en matière de politique foncière, sur la question de la perte de terres par suite d'événements associés aux changements climatiques comme les feux de forêts dans le Sahel, et sur le rétrécissement de la main-d'œuvre jeune dans le secteur agricole. L'Afrique du Nord en particulier était une sous-région qui avait été fort peu abordée.

40. En réponse aux divers points soulevés, la représentante du secrétariat a souligné que l'exposé avait pour objectif de mettre l'accent sur les progrès réalisés dans des domaines clefs et que certaines des préoccupations évoquées étaient déjà abordées dans d'autres documents qui seraient examinés au cours de la réunion. Le document bénéficierait des commentaires faits par les membres du Comité et les versions futures du rapport refléteraient ces apports, en particulier s'agissant des aspects associés à l'intégration des trois piliers du développement durable.

### **Présentation et examen du rapport sur la sécurité alimentaire en Afrique: défis, perspectives et possibilités d'action**

41. Le secrétariat a présenté la sécurité alimentaire comme une dimension clef du développement durable et a souligné son rôle déterminant dans le développement humain et la stabilité sociale. L'orateur a fait état du nombre croissant de personnes victimes de l'insécurité alimentaire et la forte prévalence de la malnutrition en Afrique, dans un contexte caractérisé par des prix des produits alimentaires constamment élevés et instables, l'incertitude du niveau de répercussion de la hausse des prix du carburant sur les marchés des produits fourragers et alimentaires. Il a également souligné la corrélation de plus en plus forte apparaissant entre les marchés des produits alimentaires, les marchés

des combustibles, les marchés financiers et les autres marchés, indiquant la nécessité de disposer d'outils de pointe pour analyser et anticiper les chocs provenant des marchés mondiaux et touchant les marchés régionaux et locaux de produits alimentaires, ainsi que les économies des zones rurales et urbaines pauvres.

42. La faible probabilité de réaliser le premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD 1), en raison de la hausse constante des prix des carburants, des produits fourragers et alimentaires et de leur volatilité, amenait les pays à lutter contre la très grande vulnérabilité de la région à ces chocs.

43. Le secrétariat a mis en exergue les défis posés par les changements climatiques pour les systèmes de production agricole, ainsi que les perspectives qu'ils offraient et a invité l'Afrique à:

a) Exploiter les possibilités offertes par l'économie verte, la biotechnologie et l'accroissement de l'investissement étranger direct (IED) et à explorer de nouveaux horizons pour rechercher des possibilités de croissance économique rapide en mettant en œuvre, dès à présent, des politiques et des mesures appropriées;

b) Renforcer, à court terme, les interventions humanitaires d'urgence par une réforme novatrice du système d'aide alimentaire;

c) Se pencher sur les importantes pertes après récoltes et la quantité élevée de déchets après consommation en investissant massivement dans les infrastructures rurales, y compris dans les infrastructures transfrontières pour permettre aux pays de s'entraider en transportant les produits alimentaires de zones et de pays en surplus à ceux connaissant un déficit vivrier;

d) Accroître les investissements publics dans l'agriculture grâce à la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo, tout en créant un environnement propice aux affaires afin d'attirer l'investissement privé dans le secteur;

e) Mettre en place et/ou renforcer les institutions et les arrangements de solidarité pour stabiliser les prix des produits agricoles et alimentaires, ainsi que les revenus agricoles;

f) Mettre en place des banques de données alimentaires aux niveaux national, sous-régional et régional, pour faire face au problème récurrent de la famine et réaliser sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté;

g) Revoir les principes sur lesquelles reposaient les politiques de sécurité alimentaire afin de réduire la dépendance persistante de la région à l'égard d'importations et d'une assistance alimentaire coûteuses, risquées et incertaines, grâce à la promotion des moyens de production agricole et alimentaire locaux, dans le cadre de la transformation agricole et rurale, d'initiatives de marchés alimentaires communes et efficaces, de chaînes d'approvisionnement et de valeur de produits stratégiques compétitifs et rémunérateurs, qui fonctionnaient bien.

44. Le Comité a noté la nécessité de réunir et de mettre en commun des informations sur les interventions efficaces qui avaient permis de lutter de façon plus efficiente contre l'insécurité alimentaire. Il a également souligné la nécessité de se pencher sur les aspects ci-après:

- a) Renforcer la volonté politique en vue de mettre en application les décisions et les résolutions existantes en ce qui concernait la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'échelle régionale;
- b) Encourager la création de banques alimentaires régionales;
- c) Accorder davantage la priorité aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, dans la prise de décision en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- d) Établir le lien entre les questions de sécurité alimentaire et agricole d'une part, et le développement des infrastructures de marché, d'autre part;
- e) Encourager le transfert de technologies et la recherche-développement pour faire face au manque actuel de compétences scientifiques et technologiques appropriées en Afrique;
- f) Développer la production de semences et créer des génothèques à l'échelle nationale.

45. En conclusion, le Comité a lancé un appel en faveur de l'élaboration de directives supplémentaires pour faire en sorte que la transformation agricole et rurale ait de plus en plus un contenu local dans l'intérêt de l'Afrique et de sa population de jeunes qui ne cessait de croître.

46. En réponse, le secrétariat a fait observer l'existence de stratégies, de visions et de pratiques optimales bien conçues qui favorisaient la sécurité alimentaire en Afrique et a réitéré la nécessité de faire preuve de plus de volonté politique pour tirer des leçons des expériences menées en Afrique et ailleurs et qui avaient régulièrement permis de réduire et de stabiliser le nombre de personnes victimes de l'insécurité alimentaire. Il a également insisté sur la nécessité de donner plus d'impulsion à la dimension régionale tout en réduisant les barrières au commerce intrarégional des produits alimentaires afin de lutter contre l'insécurité alimentaire. En conclusion, le secrétariat a lancé une mise en garde en précisant que l'exportation continue de produits agricoles non transformés à faible valeur et de ressources naturelles non renouvelables sans leur apporter une valeur ajoutée, perpétuait le caractère instable de la croissance et la pauvreté.

### **Présentation et examen du rapport sur la création de chaînes de valorisation pour les produits agricoles stratégiques en vue de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique**

47. Le secrétariat a fait un exposé sur l'initiative de la CEA relative au développement de chaînes de valeur régionales en Afrique, en insistant sur le rôle stratégique de l'agriculture, épine dorsale de l'économie de la région. L'orateur a indiqué que les chaînes de valeur agricole en Afrique avaient une portée essentiellement nationale et il a insisté sur la nécessité de promouvoir une approche régionale intégrée en ce qui concernait les chaînes de valeur agricole pour les produits stratégiques et les denrées alimentaires.

48. Le secrétariat a souligné la nécessité de créer et de promouvoir des zones agricoles préférentielles, ainsi que des initiatives d'investissement transfrontières à caractère régional qui concordent avec les différents piliers du PDDAA. Il a été clairement indiqué que les chaînes de valeur régionales permettraient non seulement de promouvoir l'emploi, notamment pour les populations vulnérables, mais aussi d'apporter de la valeur ajoutée, en donnant un contenu de plus en plus local aux produits africains en établissant de façon efficace un lien entre les exploitants agricoles d'une part et



africain d'évaluation par les pairs pourrait servir de principal outil pour le renforcement du processus d'apprentissage. Le Comité a également reconnu les problèmes émergents et les pressions commerciales dans le secteur du foncier qui visaient principalement à satisfaire les intérêts de l'agro-industrie plutôt qu'à garantir la sécurité alimentaire. Il a également attiré l'attention sur la pression foncière due à la croissance démographique, à l'urbanisation galopante et aux pratiques peu durables en matière de gestion foncière.

54. En réponse, le secrétariat a indiqué qu'il était crucial que les pays africains élaborent et mettent en œuvre de façon participative des politiques foncières qui soient conformes aux objectifs stratégiques de développement de l'Afrique.

### **Présentation et examen du rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique**

55. Le secrétariat a noté que le réchauffement climatique ne faisait plus aucun doute au vu des preuves scientifiques et des observations empiriques faites en Afrique et ailleurs. L'orateur a mis en exergue la vulnérabilité du continent à ce phénomène en raison de sa structure économique et de son niveau de développement. Les mécanismes d'atténuation tardaient à se mettre en place et étaient éparés, ce qui était pour le continent une raison impérieuse de s'engager sur la voie du développement à faible émission de carbone et résistant aux effets des changements climatiques.

56. Le programme de travail du Centre africain pour les politiques climatiques a été présenté et l'accent a été mis sur l'approche participative adoptée pour son élaboration afin de garantir la participation des principales institutions africaines concernées. Les pays ont été invités à apprendre les uns des autres, à tirer des enseignements de leurs expériences respectives et à faire preuve de plus de volonté politique pour promouvoir des initiatives d'atténuation et d'adaptation sur le continent en accordant la priorité au développement.

57. Le Comité a reconnu l'importance du renforcement des systèmes d'alerte rapide, comme c'était déjà le cas en Afrique du Nord, ainsi que de la gestion à long terme de la sécheresse en Afrique de l'Est, en se fondant sur les cadres existants tels que le Plan d'action de Nairobi et le travail en cours dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

58. Le Comité a relevé le manque de données climatiques et leur faible diffusion, et a encouragé le Centre africain pour les politiques climatiques à poursuivre son soutien aux pays africains s'agissant de combler les lacunes actuelles en vue de l'élaboration harmonieuse de stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Il a également attiré l'attention sur la nécessité de se concentrer sur les liens existant entre climat et développement, ainsi que sur les mesures ci-après:

- a) Recueillir des données de référence nationales sur les changements climatiques;
- b) Donner aux pays africains davantage de possibilités d'exploiter le Mécanisme de développement propre;
- c) Fournir aux décideurs africains des données climatiques plus faciles à exploiter;
- d) Renforcer les partenariats public-privé et harmoniser en conséquence les règles et les procédures en Afrique;



e) Envisager l'élaboration de programmes territoriaux relatifs aux changements climatiques en tenant compte des aspects spatiaux et géoclimatiques spécifiques;

f) Créer, à l'intention des exploitants agricoles, des régimes d'assurance contre les intempéries pour couvrir leurs pertes de production et après récolte.

59. En réponse, le secrétariat a rappelé aux participants que son exposé n'était pas un rapport exhaustif sur les changements climatiques en Afrique, mais plutôt une présentation sur des thèmes clefs interdépendants dans le but d'alimenter les débats. Il a également indiqué que le Centre africain pour les politiques commerciales coopérait avec diverses institutions africaines et fournissait une assistance à l'échelle nationale lorsque les moyens le permettaient.

## **E. Conférence régionale africaine en préparation de Rio+20**

### **Présentation et examen du rapport d'examen régional de l'Afrique pour la Conférence Rio+20 (Mise en œuvre des engagements en matière de développement durable en Afrique)**

60. M. Genevesi Ogiogio, consultant à la CEA, a souligné que l'actuelle version du rapport d'examen régional de l'Afrique pour Rio+20, *Mise en œuvre des engagements en matière de développement durable en Afrique*, était un document de travail qui serait amendé et complété à la lumière des discussions qui allaient suivre la présentation. Le rapport offrait un aperçu conceptuel et un examen par décennie des progrès accomplis depuis la conférence initiale de Rio de Janeiro sur le développement durable, et passait en revue les contraintes et les défis liés à la concrétisation des engagements pris, notamment la faiblesse du cadre institutionnel, les préjugés à l'égard de l'environnement, ainsi que l'insuffisance de ressources financières.

61. Les conclusions et les recommandations étaient regroupées sous les rubriques suivantes: cadre institutionnel et général du développement durable; initiative et volonté politique; gouvernance, processus et programmes; cadre de capacités humaines et institutionnelles, y compris le renforcement recommandé du PNUE et sa transformation en institution régionale à part entière chargée de fournir des conseils techniques sur le développement environnemental durable; ressources financières; partenariats et partage des responsabilités; enfin, intégration, suivi et évaluation des programmes et des résultats, rubrique qui soulignait un ensemble de tâches à accomplir par la CEA et demandait son renforcement à cet égard. L'orateur a demandé que la gouvernance soit considérée comme un pilier à part puisque le développement durable était impossible sans une amélioration de celle-ci.

62. Au cours des débats qui ont suivi, des représentants ont indiqué que le rapport devait traiter de l'intégration des trois piliers du développement durable et inclure des stratégies pour la promotion du développement social; le volet social, qui revêtait une importance cruciale surtout au regard des récents soulèvements populaires sur le continent, avait été négligé par rapport aux autres.

63. Le rapport devrait également contenir des propositions sur la création d'un fonds africain de développement durable, compte tenu du nombre relativement restreint de pays bénéficiant de l'essentiel des financements de développement, par rapport à la majorité qui n'en recevait presque rien; la plupart des investissements étrangers directs étaient canalisés vers les secteurs d'extraction minière et peu de pays africains bénéficiaient de l'aide publique au développement. Il convenait donc que le

rapport comprenne une recommandation indiquant que les profits provenant de l'industrie minière devaient être investis dans d'autres secteurs.

64. Étant donné que la législation, les plans et les stratégies axés sur le développement durable n'étaient que partiellement appliqués – s'ils l'étaient jamais – le rapport devait rendre compte des manquements et de leur explication, afin que des mesures à prendre en conséquence puissent être définies. La politique de développement durable devait être évaluée à l'échelle sous-régionale, en mettant davantage l'accent sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les pays enclavés d'une même sous-région. L'intégration des stratégies nationales de développement durable dans une perspective globale à long terme et la création de capacités pour produire des données fiables à l'usage des décideurs devaient être recommandées.

65. En somme, l'introduction et les aspects conceptuels devaient occuper beaucoup moins de place dans le rapport. En outre, les aspects institutionnels devraient être reliés à l'action et les OMD examinés en vue de faire la part des objectifs applicables et de ceux qui ne l'étaient pas. Il faudrait asseoir les recommandations à cet effet sur une argumentation solide; des requêtes de financement devraient être incluses et un ordre de priorité établi concernant les mesures à prendre. Il fallait aussi expliquer clairement en quoi consistaient les défis avant de proposer des moyens pour les surmonter. Une approche plus participative devrait être adoptée dans l'élaboration des futurs rapports.

66. S'agissant du pilier environnemental, les participants ont demandé des éclaircissements face à la remise en cause par la communauté internationale des stratégies de développement, en raison de certains problèmes d'environnement. Ils ont estimé qu'une plus grande attention devait être accordée à la désertification, surtout dans la mesure où la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse était, des trois instruments relatifs à l'environnement, la moins pourvue en ressources. Il convenait de rendre davantage compte des services écosystémiques et de leur interdépendance. La participation dans tous les aspects du développement durable devrait s'accompagner d'une consultation publique préalable à l'approbation du moindre projet de construction pouvant avoir un impact sur l'environnement.

67. S'agissant des éclaircissements demandés à propos du PNUE, il a été précisé que dans le cadre de leur dix-septième Sommet, tenu en juillet 2011, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avaient approuvé une décision portant sur les préparatifs de l'Afrique à Rio+20, qui prenait en considération la nécessité de renforcer, de consolider et de transformer le PNUE en institution spécialisée internationale chargée des questions d'environnement, dont le siège serait à Nairobi, au Kenya; il n'était donc pas dans les pouvoirs du Comité de modifier ces termes.

68. Au plan institutionnel, le rapport devrait souligner la contribution substantielle apportée par les programmes de gestion de ressources axée sur les communautés et tenir compte du fait que la gouvernance au niveau national devrait relever de la responsabilité non pas des ministères de l'environnement, mais des conseils nationaux du développement durable (CNDD). Il était important d'élaborer des stratégies pour le renforcement de ces conseils, étant donné leur rôle clef dans la coordination de la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 sur le terrain.

69. La CEA devait s'employer à faire en sorte que les CNDD puissent agir en toute indépendance et avoir un mandat plus élargi et des ressources adéquates. Ils devraient par ailleurs recevoir des contributions de la part des réseaux et des partenariats qui se développaient en Afrique depuis la Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Enfin, le rapport devrait rendre

compte de la manière dont les progrès systémiques et institutionnels pourraient être mis à profit pour promouvoir le développement durable sur le terrain.

70. Répondant aux observations et aux questions, M. Ogiogio a indiqué que le rapport avait une portée continentale et que les données concernant tel ou tel pays pouvaient être consultées sur les cartes et les figures jointes au rapport. Plus généralement, un rapport d'une telle portée pouvait difficilement aborder toutes les questions dans leur totalité et des informations plus détaillées pouvaient être obtenues en le rapprochant des autres rapports thématiques et sous-régionaux.

71. Sur la question du PNUE, l'orateur a précisé qu'il voulait dire que le Bureau régional pour l'Afrique devait disposer de ressources suffisantes et devenir un organisme renforcé et en mesure de faire plus pour l'Afrique. Ses opérations devaient être décentralisées pour lui permettre de travailler tant au niveau des pays qu'au niveau régional.

72. Le Président a souligné qu'étant le fondement du développement durable, la gouvernance était une notion qui englobait l'ensemble, sans en être le quatrième pilier.

73. Le Vice-Président a souligné la nécessité de renforcer l'échange de pratiques optimales sur le développement durable.

### **Présentation et examen du rapport sur les défis nouveaux et émergents en Afrique**

74. M. Ken B. Johm, Chef de la Division des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement de la Banque africaine pour le développement, a présenté le Rapport sur les défis nouveaux et émergents en Afrique. Il a mis en exergue les objectifs, la situation et les réalisations concernant chacun des défis présentés dans le rapport: appauvrissement de la biodiversité et des écosystèmes, changements climatiques, pénurie d'eau, crise alimentaire, désertification, crise énergétique, chômage des jeunes et crises financières et économiques.

75. Le principal message ressortant de l'exposé était que des progrès mitigés avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en vue de réduire la pauvreté et que, pour aller de l'avant, il faudrait disposer de ressources supplémentaires permettant d'atteindre les objectifs, adopter des approches coordonnées et harmonisées en vue de cibler les efforts et éviter le double emploi; avoir des approches intégrées et mettre en synergie les différents secteurs; réaffirmer les engagements, renforcer les capacités à différents niveaux et assurer un suivi et un partage de données d'expérience efficaces. Les recommandations figurant dans le rapport étaient formulées en fonction de ces besoins et déficits.

76. Dans le débat qui a suivi, des participants ont demandé que le rapport sur les défis nouveaux et émergents mette en lumière la question du trafic et de la piraterie, en particulier en Afrique de l'Est, et de leurs effets sur la pêche, le tourisme et le commerce. Plus de sensibilisation à la question ferait mieux comprendre que des efforts internationaux étaient nécessaires pour combattre cette menace. Par ailleurs, il faudrait aborder la question de la faible pénétration des services de technologies de l'information et la communication; le rôle de l'urbanisation et son incidence sur la création d'emplois; et la nécessité de mettre au point de meilleurs mécanismes d'intervention en cas de catastrophe.

77. Il faudrait également se pencher sur les problèmes de migrations causés par les effets des changements climatiques, la sécheresse, la désertification et les conflits, et réfléchir à la nécessité d'un

financement plus important pour renforcer la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, un délégué ayant demandé que l'on se concentre sur le renforcement des liens entre les trois conventions liées à l'environnement. Le rapport devrait également examiner la question des cultures génétiquement modifiées en rapport avec la sécurité alimentaire et les effets à long terme sur l'environnement, ainsi que la mise au point de mécanismes agricoles de promotion de l'exploitation des terres arables, qui touchait aux questions d'égalité hommes-femmes, étant donné que l'utilisation la plus efficace des terres permettrait aux filles d'être scolarisées, une question relevant également de l'économie verte. En outre, il faudrait diffuser davantage d'informations sur le transfert de technologies, les changements climatiques et l'accès à un partage associé aux avantages de la biodiversité.

78. Répondant aux différents points soulevés, M. Johm a déclaré que les données demandées n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport et seraient donc prises en compte dans une version révisée de celui-ci. Il a pris note en particulier des demandes concernant l'examen des questions liées aux organismes génétiquement modifiés, à la piraterie et au trafic. Une version plus détaillée du rapport sur l'économie verte serait bientôt disponible.

### **Présentation et examen du rapport africain sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté**

79. Mme Dora Nteo d'Afrique du Sud a présenté le Rapport africain sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, dans lequel elle s'est interrogée sur la question des implications de cette économie pour l'Afrique. Elle a souligné que l'économie verte se traduisait par un bien-être et une équité sociale accrus, tout en réduisant significativement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Cette économie était un facteur de concrétisation du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et, s'agissant de l'Afrique, un moyen de réaliser la croissance, de réduire la pauvreté et de créer des emplois.

80. Le rapport soulignait les voies d'une transition vers une économie verte en Afrique, qui consistaient à faire fond sur le capital de ressources naturelles, à identifier les possibilités vertes pour une croissance industrielle et à exploiter le potentiel africain d'énergies propres. Le rapport traitait également des politiques et des institutions propices, des cadres généraux et réglementaires, de l'accès à la technologie et du transfert de technologie, du financement et des moyens de tirer parti des possibilités offertes par le commerce. Il contenait aussi des exemples de réussite dans ce domaine en Afrique.

81. Au cours du débat, il a été noté qu'il s'agissait encore d'un concept nouveau dont la mise en œuvre exigeait des principes solides et une marge d'action. En outre, le rapport devrait traiter des questions de l'équité sociale relativement à l'économie verte et faire référence aux activités liées à cette économie en Afrique du Nord. Il faudrait accorder une attention au rôle des différents secteurs dans la transition vers l'économie verte, aux changements indispensables pour faciliter les ajustements concernant le transport, la gestion des déchets et d'autres infrastructures, mais aussi les normes et les mentalités. Les incidences de la transition africaine méritaient un examen aussi approfondi que celui consacré aux propositions relatives à un mécanisme de financement de la transition.

82. Le rapport devrait par ailleurs insister sur les problèmes liés à l'égalité entre hommes et femmes et aux groupes vulnérables, notamment les enfants handicapés, problèmes qui entravaient les progrès vers l'amélioration de l'Indice du développement humain et la réalisation des objectifs de

développement durable en Afrique. À cet égard, certains participants ont préconisé que le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables de l'ONU serve de base au rapport. L'organisation d'une séance spéciale consacrée aux conclusions des rapports sous-régionaux a également été proposée.

83. En réponse aux différents points soulevés, Mme Nteo a expliqué que tous les secteurs, à l'exception de celui de l'énergie, étaient très importants pour la réalisation des objectifs de l'économie verte et que ces secteurs seraient abordés dans le rapport. Le rapport final ferait aussi ressortir davantage les liens entre l'élimination de la pauvreté et l'économie verte. L'intervenante a par ailleurs indiqué que l'éradication de la pauvreté et la réalisation des OMD constituaient la pierre angulaire des plans d'action relatifs à l'économie verte.

### **Présentation et examen du rapport sur les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable, et gouvernance environnementale dans le monde**

84. M. Omar Alieu Touray, consultant à la CEA, a présenté le rapport sur les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable. Il a indiqué que le rapport visait à évaluer de quelle façon ces cadres facilitaient l'intégration des trois piliers du développement durable, renforçaient les liens institutionnels, encourageaient une participation multipartite et la décentralisation, et favorisaient, entre autres, une équité intra- et inter-générationnelle.

85. L'orateur a ensuite présenté les principales conclusions relatives à la vaste gamme d'institutions régionales, sous-régionales et nationales prises en compte dans le rapport, en insistant sur les progrès accomplis, les problèmes rencontrés et certaines recommandations concernant le renforcement des capacités en ce qui concernait les stratégies intégrées du développement durable et les CNDD, ainsi que la gouvernance du développement durable.

86. Les réformes internationales envisagées au niveau mondial incluaient la transformation du Conseil économique et social de l'ONU en conseil du développement durable, l'examen du mandat du PNUE dans le cadre de sa structure actuelle, le renforcement du PNUE en lui accordant le statut d'institution spécialisée et la mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement sous l'égide des Nations Unies.

87. Au cours des débats qui ont suivi, un participant a demandé que la Banque mondiale et l'Organisation internationale de la Francophonie soient mentionnées, compte tenu de leurs contributions importantes à la réalisation du développement durable, notamment par la solide assistance à différents pays pour la mise en place d'institutions de développement durable. Le rapport devrait également recommander l'intégration du développement durable dans les politiques de chaque institution financière internationale et régionale afin de garantir que les cadres et institutions stratégiques disposent des moyens nécessaires.

88. L'utilisation et la gestion des ressources étaient des questions distinctes qui devaient être prises en compte dans le cadre institutionnel pour le développement durable; de nombreux conflits en Afrique étaient en effet dus à la pénurie de ressources. Le cadre devait également adopter les moyens traditionnels de règlement des conflits et donner aux pays africains les moyens de relever les défis auxquels ils faisaient face dans ce domaine et dans d'autres, par exemple les catastrophes naturelles et les problèmes de santé comme le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, autre aspect souvent négligé du pilier social.

89. Certains participants ont appelé l'attention sur le risque qu'il y avait de négliger les questions de gouvernance pour résoudre des problèmes apparemment plus pressants. La réforme de la gouvernance devait tenir compte de la dimension mondiale et de la coopération internationale dans le cadre d'Action 21, alors que la répartition des tâches entre le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et les commissions économiques régionales devait être mieux coordonnée. La mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de gouvernance a été proposée.

90. Une précision a été demandée, à savoir si la recommandation portant sur le Conseil économique et social entraînerait des amendements à la Charte des Nations Unies et, dans l'affirmative, comment les États Membres accueilleraient une telle proposition.

91. Le représentant du secrétariat a indiqué que la CEA avait pour mandat de promouvoir l'intégration des trois piliers du développement durable de façon équilibrée selon une perspective sous-régionale et régionale, à partir des expériences nationales. D'autres instances, comme le Département des affaires économiques et sociales, examinaient les structures institutionnelles au niveau mondial.

92. Le secrétariat a appelé l'attention sur les contributions de la Commission aux piliers environnemental, économique et social, qui s'ajoutaient à celles du PNUE et du PNUD. La Banque mondiale et l'Organisation internationale de la Francophonie n'avaient pas été mentionnées dans le rapport parce que ce dernier se limitait aux organisations régionales et sous-régionales africaines et à des institutions des Nations Unies dont le mandat se rapportait à l'Afrique, comme la CEA et les bureaux régionaux pour l'Afrique du PNUE et du PNUD.

### **Présentation et examen du rapport sur la gouvernance environnementale dans le monde**

93. Un représentant du Bureau de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE) a présenté différentes options possibles pour renforcer le PNUE dans le contexte des systèmes internationaux de gouvernance environnementale. Il a insisté sur le fait qu'une telle organisation apaiserait la préoccupation exprimée selon laquelle les structures institutionnelles actuelles ne prenaient pas en compte les besoins de l'Afrique en matière d'environnement et de développement durable, et ferait écho à la Décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine adoptée à Malabo et aux conclusions de la quatrième session extraordinaire de la CMAE. Une autre solution possible serait de mettre en place un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Chacune de ces options conduirait au renforcement, à la consolidation et à la transformation du PNUE, mais sous une forme et avec des incidences différentes. Le rapport contenait également des propositions de réforme aux niveaux régional et sous-régional.

94. Le renforcement de la gouvernance environnementale internationale ne suffirait pas, à lui seul, aux fins du développement durable. Les piliers social, économique et environnemental devaient être équilibrés si l'on voulait atteindre les objectifs connexes.

95. Certains participants se sont dits préoccupés que le rapport accorde trop d'importance au pilier environnemental et pas assez aux piliers économique et social. Les trois piliers devaient tous être pris en compte dans le contexte du cadre institutionnel et la difficulté globale était de garantir leur intégration. Plusieurs participants ont estimé que le pilier environnemental devait être pris en compte en premier, car c'était le plus faible des trois, non seulement en Afrique mais aussi dans le monde

entier. D'autres ont estimé qu'il serait difficile d'intégrer les trois piliers dans chaque institution et organisation internationale. La question était de savoir si le renforcement du PNUE lui permettrait de s'occuper des trois dimensions, ou si d'autres institutions et organisations devaient être appelées à traiter de questions comme l'emploi et les droits de l'homme. La création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la transformation du PNUE a été suggérée.

### **Présentation et examen des moyens de mise en œuvre: combler les déficits et les retards**

96. M. Kasirim Nwuke, du Bureau de la planification stratégique et de la gestion des programmes de la CEA, a présenté le rapport consacré aux moyens de mise en œuvre. Il a appelé l'attention des participants sur les différents engagements pris dans le cadre de conférences et de réunions au cours des 20 dernières années dans les domaines du financement du développement durable, de l'efficacité de l'aide et du développement, du transfert de technologies, du renforcement des capacités, de la mondialisation et du commerce, de l'intégration régionale et de la coopération Sud-Sud. Il a ensuite souligné les mesures prises et les progrès réalisés, ainsi que les obstacles et les problèmes rencontrés, les enseignements tirés et la voie à suivre en ce qui concernait la mise en œuvre.

97. Peu d'engagements avaient été concrétisés et les pays africains devaient collaborer avec leurs partenaires de développement pour renforcer les interventions et atteindre leurs objectifs de développement durable. Les pays étaient responsables de leurs programmes respectifs de développement durable et leur réussite était tributaire de la prise de mesures résolues dans des domaines tels que la mobilisation des ressources intérieures et le renforcement des capacités, le renforcement de l'Union africaine en tant que voix de l'Afrique, l'intégration régionale et sous-régionale, l'exploitation de l'interdépendance économique des pays africains, la science, la technologie et l'information au service du développement durable, la diversification des économies nationales, et la participation aux organisations et institutions multilatérales.

98. Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs participants ont insisté sur l'importance de l'intégration et de la coopération régionales, et ont demandé qu'une plus grande importance soit accordée aux communautés économiques régionales. Toutefois, le rapport évoquait la fragmentation régionale et ne faisait pas référence à l'harmonisation. Des infrastructures et des programmes communs pourraient donner aux communautés économiques régionales l'accès à des fonds plus diversifiés. En outre, le rapport devait rendre compte des réussites obtenues en matière de coopération sous-régionale, notamment dans le domaine du libre-échange.

99. S'agissant du financement, il a été proposé que le rapport détaille des moyens de garantir que les pays africains utilisent de façon plus efficace les fonds obtenus dans le cadre de négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, plutôt que par le biais de mécanismes institutionnels, pour l'action sur le terrain. Le rapport devrait souligner qu'il était nécessaire que l'Afrique tienne compte des principes de la coopération Sud-Sud exposés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Des précisions ont été demandées quant à la façon de donner aux pays africains un meilleur accès à des mécanismes de financement comme le Fonds pour l'environnement mondial. Le rapport devait également reconnaître l'importance de la mobilisation de ressources en provenance des communautés de la diaspora pour le programme de développement durable par le biais du commerce, de l'investissement et des transferts de technologie. Le rapport avait besoin d'adopter une perspective davantage axée sur chaque pays étant donné que la situation était différente selon les pays.

100. Répondant aux différents points soulevés, M. Nwuke a indiqué que le rapport s'était intéressé aux points communs entre les huit communautés économiques régionales, et qu'il avait été impossible de décrire des situations individuelles, ces informations étant disponibles dans d'autres publications de la CEA. En ce qui concernait le financement, les pays étaient responsables à titre individuel de la mobilisation de leurs propres ressources pour leurs programmes de développement durable; les fonds reçus des communautés de la diaspora pouvaient être réduits à cause d'une double imposition et de la corruption. Quant à la nécessité d'une analyse propre à chaque pays, le rapport n'avait pas une portée nationale, mais régionale, et dans une certaine mesure, sous-régionale.

101. Le Président a indiqué que l'Afrique devait avoir recours à ses propres ressources au lieu de dépendre des autres, et que la coopération régionale pouvait conduire à l'ouverture des frontières, à la libéralisation du commerce et à la libre circulation des personnes.

## **F. Déclarations des grands groupes**

102. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants des neuf grands groupes (entreprises et industrie, enfance et jeunesse, exploitants agricoles, populations autochtones, collectivités locales, organisations non gouvernementales, communauté scientifique et technologique, femmes, ainsi que travailleurs et syndicats) ont souligné dans leur déclaration en plénière plusieurs faits cruciaux se rapportant au développement durable et ont demandé à ce qu'ils soient pris en compte dans la Déclaration consensuelle africaine.

103. Au titre des principales recommandations, les neuf groupes ont demandé un partenariat renforcé entre les grands groupes et les pouvoirs publics puisque de tels partenariats, comme l'avait reconnu le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, étaient indispensables pour réaliser le développement durable, notamment le développement national, la réduction de la pauvreté et le passage à une économie verte.

104. Les orateurs ont souligné que la pauvreté entravait considérablement le développement et que les organisations de la société civile comme les entreprises et l'industrie et les exploitants agricoles, entre autres, pouvaient apporter des contributions importantes à l'amélioration du niveau de vie et contribuer à l'élimination de la pauvreté en offrant des emplois, des investissements, des technologies, ainsi que des produits et services sources de changement et d'innovation nécessaires pour passer à une économie verte.

105. Ils ont demandé que le sommet à venir soit réellement l'occasion de renouveler l'engagement politique et qu'il ne se limite pas à une déclaration, en garantissant que les gouvernements et la société civile repartent de Rio+20 avec des décisions qui seraient mises en œuvre dès le premier jour. Ils ont notamment mentionné les cibles au niveau national relatives à l'économie verte et également à des emplois décents verts, l'engagement de lancer l'initiative de socle de protection sociale des Nations Unies dans les pays les plus pauvres et la prise d'une décision relative à une taxe sur les transactions financières qui servirait notamment à appuyer les mesures en faveur du climat, de la protection sociale et du développement.

106. Les intervenants ont demandé que les gouvernements africains préconisent à Rio+20 une plus grande prise en compte des populations et ont formulé plusieurs recommandations d'ordre social sur la création d'emplois et les emplois décents, et sur la prise en compte des jeunes dans l'élaboration des politiques. Parmi les initiatives recommandées, on peut citer les cibles fixées par chaque pays sur les



emplois décents verts à atteindre dans les 5 à 10 prochaines années, accompagnée d'un train de mesures relatives au travail décent visant à assurer la qualité des emplois, ou encore l'intégration de l'économie verte et du développement durable dans les programmes scolaires afin d'améliorer les capacités, les connaissances et les aptitudes personnelles des jeunes en matière de développement à tous les niveaux.

107. Les différents groupes se sont déclarés déterminés à promouvoir des innovations susceptibles de conduire à une économie verte et de se traduire par l'élimination de la pauvreté et, en fin de compte, le développement durable. Ils ont fait remarquer aux gouvernements que peu de progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, principalement à cause de l'absence de volonté politique de la part des dirigeants africains, et ils ont recommandé que l'écart grandissant entre les politiques économiques africaines et les politiques sectorielles soit comblé, notamment dans le secteur agricole où les États africains devaient aligner leurs politiques économiques sur leurs politiques agricoles aux fins d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire.

108. Les intervenants ont également demandé l'examen approfondi par les États membres de certaines questions en vue de Rio+20, notamment la réduction et la gestion des risques de catastrophes naturelles, le renforcement de l'autonomie des populations, la mise en place d'une convention internationale pour l'évaluation des nouvelles technologies, des modes de production et de consommation durables et de l'économie verte prévoyant la participation des citoyens, la justice sociale, l'équité et l'égalité entre les sexes, la protection des écosystèmes, la réalisation de l'autonomie économique et reposant sur l'idée fondamentale que les économies vertes amélioreraient le développement durable et la prospérité de toutes les nations, garantissaient le bien-être de tous, respectaient les droits, les cultures, les langues et la sagesse des populations autochtones et des communautés locales, se souciaient de la protection des animaux et de la préservation de la biodiversité pour les générations à venir. Ils ont par ailleurs souligné que l'économie verte ne remplaçait pas le développement durable.

109. Les intervenants ont également estimé qu'il était nécessaire de trouver des solutions locales aux problèmes mondiaux, comme la sensibilisation politique au niveau local à la notion de durabilité et le rattachement des mesures locales à la réalisation des objectifs et cibles issus des différentes conventions adoptées à Rio en 1992. La planification et le financement du développement urbain étaient considérés par certains comme une priorité présentant un grand potentiel de structuration de la croissance grâce à une forte élasticité de l'emploi, des services écosystémiques sûrs et des services publics abordables, ce qui aurait un effet catalyseur sur l'économie verte.

110. Les États africains devaient s'engager, et enjoindre la communauté internationale, à promouvoir des établissements humains bien planifiés et à catalyser une croissance urbaine verte en vue d'une urbanisation viable. Les participants à Rio+20 devaient donc reconnaître cet état de choses et créer des mécanismes de financement local du développement durable, à l'appui de cette croissance urbaine verte.

111. Il a également été dit qu'il était nécessaire d'élaborer des indicateurs du développement durable mieux adaptés pour permettre une mesure plus nuancée des résultats obtenus. Le produit intérieur brut (PIB) était le moyen le plus utilisé pour mesurer la performance économique d'un pays; toutefois il ne tenait compte que de facteurs économiques précis et non d'autres indicateurs de nature sociale ou environnementale, par exemple.

112. L'Indicateur du développement humain et d'autres indicateurs existaient depuis longtemps. Plus récemment, l'indicateur national du bonheur du Bhoutan et l'indice « Vivre mieux » de l'OCDE, entre autres, étaient eux aussi reconnus dans une certaine mesure. Il était possible de passer à un indicateur du bien-être national meilleur que le PIB, et Rio+20 devrait prendre la décision de procéder à ce changement. L'un des groupes s'est félicité des récents efforts déployés pour rechercher une mesure plus nuancée des performances, au-delà du simple PIB.

113. Les différents intervenants ont également demandé aux dirigeants africains de reconnaître le rôle prééminent de la science, de l'ingénierie et de la technologie comme facilitateur du développement durable et de l'édification de sociétés vertes à l'intention des générations futures. Ils ont également invité la communauté internationale à appuyer et à renforcer les capacités des sciences, de l'ingénierie et de la technologie en Afrique comme priorité des stratégies de mise en œuvre des accords et des plans d'action issus de Rio+20.

114. On trouvera à l'adresse [http://www.uneca.org/eca\\_programmes/sdd/events/Rio20/CFSSD7.asp](http://www.uneca.org/eca_programmes/sdd/events/Rio20/CFSSD7.asp) les déclarations individuelles et un compte rendu de celles-ci.

#### **G. Examen et adoption du projet de déclaration consensuelle africaine pour Rio+20**

115. Les membres du Comité ont examiné le projet de déclaration consensuelle africaine pour Rio+20. Les délégations ont formulé des observations et proposé des amendements au document. Le Comité a adopté le projet de déclaration tel que modifié.

#### **H. Adoption du rapport de la réunion**

116. Les membres du Comité ont examiné le projet de rapport de la réunion. Les délégations ont formulé des observations et apporter des amendements au rapport. Le Comité a adopté le projet de rapport tel que modifié.

#### **I. Thèmes, date et lieu de la huitième réunion du Comité**

117. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a demandé une certaine souplesse pour avoir le temps d'aborder ce point avec le Bureau du Comité quand il se réunirait au cours du premier trimestre 2012. Le Comité a accepté cette proposition à l'unanimité et a chargé le secrétariat de tenir des consultations avec le Bureau en ce qui concernait le thème, la date et le lieu de sa prochaine réunion.

#### **J. Questions diverses**

118. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **K. Clôture de la réunion**

119. Le Président a remercié toutes les délégations de leur participation dynamique et de leurs contributions utiles. Il a annoncé que le projet de déclaration consensuelle, tel qu'affiné par les experts, serait soumis à la réunion ministérielle pour examen et adoption. Il a ensuite prononcé la clôture de la réunion.